

Séance du 25 février 2013.

Présents : MM. J-M DUPONT, Bourgmestre – Président
DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, Echevins
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN,
LAPALGIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO,
BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU,
HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de M.CEUTERICK & de Mme VANOVERSCHELDE ; M.RUSSO, quant à lui, a averti qu'il rejoindra l'Assemblée en cours de séance.

Organismes - Représentation communale

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, il y a lieu de désigner les membres des organismes suivants :

Comité de Concertation Commune/CPAS

- Est composé au minimum de la façon suivante :
- Le Bourgmestre ou l'échevin désigné par celui-ci
- Le Président du CAS
- L'Echevin des Finances
- Le Secrétaire communal et le Secrétaire du CPAS assurent le secrétariat du Comité.

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :

1 représentant effectif + 1 représentant du P.O.

Commission Locale de Développement Rural

8 représentants du Conseil : soit 4 effectifs et 4 suppléants

Deux Commissions de Rénovation Urbaine : 1 Frameries Centre et 1 La Bouverie :

Selon ce modèle de la RW, la commission devra être composée de :

1° Quatre membres du Collège communal :

- le bourgmestre ;
- l'échevin ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions ;
- l'échevin ayant le logement dans ses attributions ;
- l'échevin des travaux ;

2° Deux conseillers communaux représentant l'opposition

CRHa (Contrat de rivière) :

La Commune compte deux représentants, désignés par le Conseil communal, au sein du Comité de Rivière (assemblée générale) du CRHa :

- un représentant effectif :
- un représentant suppléant : Monsieur X. Lepage, agent constatateur.

ASBL

Les délégués à l'assemblée générale sont désignés à la proportionnelle du conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral :

ASBL Agence Locale pour l'Emploi

6 représentants du Conseil Communal

ASBL Centre Culturel Local

Les Statuts prévoient :	Membres de droit :
	représentants de la commune : le Président et l'Echevin de la Culture
	Six représentants communaux
	Le Secrétaire communal

ASBL Agence de Développement Local

Les Statuts prévoient :	8 représentants communaux
	le Secrétaire communal
	le Directeur de l'ADL

ASBL Centre Sportif Max Audain

Les Statuts prévoient : 7 membres du Conseil Communal

ASBL Syndicat d'Initiative

Les Statuts prévoient 6 représentants communaux

ASBL Maison de la Laïcité de Frameries (MLF)

Les Statuts prévoient que le Bourgmestre de la Commune de Frameries est membre de droit de l'association.

RCA

Les administrateurs sont désignés à la proportionnelle du Conseil Communal :

12 représentants communaux

+ désignation de 2 commissaires (représentants communaux)

M.le Bourgmestre apporte quelques explications techniques à propos de ce dossier et précise que le Groupe Cdh a remis une liste reprenant l'identité des Conseillers Communaux qu'il souhaite voir siéger au sein des organismes.

Mme FONCK ajoute que celle-ci a été établie avec l'intention de gagner du temps sur ce dossier.

M.BOUVIEZ souligne que la désignation de Membres RCA « hors » Conseil Communal devra avoir lieu comme il est prévu par une circulaire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : de revoir la représentation communale auprès des organismes suivants :

Comité de Concertation Commune/CPAS, à savoir :

Commune : MM.J-M.DUPONT – GALLEZ – TOUBEAU – FONCK – WILPUTTE

CPAS : MM. J.DONFUT – P.LAMBERT – J.SOTTEAU – F.HANNOTTE – F.DONFUT

Conseil de l'Enseignement des Communes & des Provinces, à savoir :

- Mme van HOUT & M. WILPUTTE

Commission Locale de Développement Rural, à savoir :

Effectifs : MM.CEUTERICK – SIRAUT – MALOU – DESPRETZ

Suppléants : MM. HAMOUMI – A.WILPUTTE – V.RUSSO – F.URBAIN

Commission de Rénovation Urbaine :

- Frameries-Centre, à savoir :

Membres du Collège : MM. DUPONT – DRAUX – GALLEZ

Membres de l'opposition : MM.DESPRETZ – M.DISABATO

- La Bouverie, à savoir :

Membres du Collège : MM. DUPONT – DRAUX – GALLEZ

Membres de l'opposition : MM. DESPRETZ – WASELYNCK

Contrat de Rivière (Crha), à savoir :

Représentant effectif : M.SIRAULT

Représentant suppléant : M.LEPAGE

Article 2 : de revoir la représentation communale auprès des ASBL suivantes :

Agence Locale pour l'Emploi :

6 représentants, à savoir :

- MM.GALLEZ – DUFRASNE – RUSSO – MALOU – URBAIN - VANOVERSCHELDE
- Le Secrétaire Communal

Centre Culturel Local :

Membres de droit : Le Président & l'Echevin de la Culture, à savoir :

- M.DUPONT – Mme URBAIN

6 représentants, à savoir :

- MM. BOUVIEZ – CICCONE – A.WILPUTTE – van HOUT – GIANGRECO – VANOVERSCHELDE
- Le Secrétaire Communal

Agence de Développement Local :

8 représentants, à savoir :

- MM. DUPONT – CEUTERICK – MALOU – LAPAGLIA – RUSSO – van HOUT – DEBAISIEUX – DESPRETZ
- Le Secrétaire Communal : M.WILPUTTE
- Le Directeur de l'ADL : M.MINETTE

Centre Sportif M.AUDAIN :

7 membres, à savoir :

- MM. RUSSO – MALOU – HAMOUMI – DRAUX – DESPRETZ – DEBAISIEUX - MR

Syndicat d'Initiative :

6 représentants, à savoir :

- MM. MALOU – DRAUX – SIRAUT – A.WILPUTTE – DESPRETZ
DISABATO

Maison de la Laïcité de Frameries :

Le Bourgmestre, ou son représentant, est membre de droit

Article 3 : de revoir la représentation communale auprès de la :

RCA :

12 représentants communaux, à savoir :

MM. GALLEZ – BOUVIEZ – I.DUPONT – DUFRASNE – A.WILPUTTE – J-
M.DUPONT – I.URBAIN – TOUBEAU – DEBAISIEUX – F.URBAIN
DISABATO – WASELYNCK

la désignation de deux commissaires (représentants communaux), à
savoir :

- MM. DUFRASNE - STIEVENART

La délibération requise est adoptée.

M.V.RUSSO, Conseiller Communal, entre en séance.

Sociétés et associations – Représentation communale

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, il y a
lieu de revoir la représentation communale au sein des Intercommunales, Sociétés et
Associations dont fait partie la Commune, à savoir :

A. Intercommunales

Le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au
moins représentent la majorité du conseil communal.

La Commune fait partie des Intercommunales suivantes :

IDEA – IEH – IGH – IRSIA – CHU Ambroise Paré – HYGEA – IGRETEC – IPFH -
PNHP

+ Commission de Gestion du PNHP : 1 représentant de la Majorité – 1 de
l'Opposition + 1 agent communal (éco-conseiller) employé au service Urbanisme ou
autre.

B. sociétés et Associations

- Toit & Moi : 4 représentants
- Régie de Quartier : 1 représentant
- Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut : 5 représentants : dont 3 de la majorité
- AIS Mons Logement : 1 représentant
- UVCW : 1 représentant

- SWDE : 1 représentant effectif + 1 suppléant
+ Conseil d'exploitation : 1 effectif + 1 suppléant

- ETHIAS : 1 représentant
- SRWT : 1 représentant
- Conseil des Communes d'Europe : 1 représentant
- Holding communal : 1 représentant
- Télé MB : 1 représentant
- Fédération du Tourisme : 1 représentant
- Maison du Tourisme de Mons : 2 représentants
- PASS : 3 représentants
- Centre Interculturel de Mons et du Borinage : 1 représentant
- Centre Local de Promotion de la Santé : 1 représentant
- Maison de la Jeunesse et de la Solidarité : 1 représentant
- SNCB : Espace multi service – Comité d'accompagnement : 1 représentant
- Lire et Ecrire : 1 représentant

M. BOUVIEZ attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les Intercommunales IEH & IGH risquent bien de fusionner avec d'autres institutions ; un débat se tiendra d'ici peu à ce propos.

M. STIEVENART demande à ce que les désignations qui viennent d'être faites soient rapidement communiquées à chacun des Membres du Conseil Communal ainsi que celles datant de janvier dernier relatives aux Commissions.

M. FONCK précise que celles de janvier relatives aux Commissions sont déposées sur les tables.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Intercommunales : 5 représentants (dont 3 au moins de la majorité) :

IDEA : 3 PS : MM. DUPONT – DRAUX – DONFUT

1 CDH : M.DEBAISIEUX

1 ECOLO : M.DISABATO

IEH : 3 PS : MM. BOUVIEZ – DONFUT – LAPAGLIA

1 CDH : M.DESPRETZ

1 PP : M.WASELYNCK

IGH : 3 PS : MM.BOUVIEZ – DONFUT – CICCONE

1 CDH : M.DESPRETZ

1 PP : WASELYNCK

IRSIA : 3 PS : MM. BOUVIEZ – CEUTERICK – DUFRASNE

1 CDH : M.STIEVENART

1 PP : M.WASELYNCK

CHU A.Paré : 3 PS : MM. DUPONT – URBAIN – SIRAUTL

2 CDH : Mme FONCK – M.F.URBAIN

HYGEA : 3 PS : MM.BOUVIEZ – DUPONT – DRAUX

2 CDH : Mme VANOVERSCHELDE – M.URBAIN

IGRETEC : 3 PS : MM.DUPONT – DONFUT – BOUVIEZ

1 CDH : M.GIANGRECO

1 ECOLO : M.DISABATO

IPFH : 3 PS : MM. DONFUT – BOUVIEZ – Mme WILPUTTE

1 CDH : M.STIEVENART

1 PP : M.WASELYNCK

PNHP : 3 PS : MM.SIRAULT – DUFRASNE – Mme WILPUTTE

1 CDH : M.URBAIN

1 ECOLO : M.DISABATO

Commission de Gestion du PNHP :

- 1 représentant de la majorité, à savoir : M.SIRAULT
- 1 représentant de l'opposition, à savoir : M.URBAIN
- 1 agent communal, à savoir : à déterminer.

Autres organismes :

Toit & Moi : 4 représentants, à savoir : MM.DUFRASNE – CEUTERICK – BOUVIEZ
DEBAISIEUX

Régie de Quartier : 1 représentant, à savoir : Mme GALLEZ

Société Terrienne du Crédit Social du Hainaut : 5 représentants, dont 3 de la majorité, à savoir :

- Mme GALLEZ – MM. DRAUX – SIRAUTL – DISABATO - WASELYNCK

AIS Mons Logement : 1 représentant, à savoir : Mme GALLEZ

UVCW : 1 représentant, à savoir : M.DUPONT

SWDE : 1 représentant effectif, à savoir : M.GIANGRECO

1 suppléant, à savoir : M.DRAUX

+ Conseil d'exploitation :

1 représentant effectif, à savoir : M.GIANGRECO

1 suppléant, à savoir : M.DRAUX

ETHIAS : 1 représentant, à savoir : Mme I.URBAIN

SRWT : 1 représentant, à savoir : M.STIEVENART

Conseil des Communes d'Europe : 1 représentant, à savoir : M.WILPUTTE

Holding Communal : 1 représentant, à savoir : Mme GALLEZ

Télé MB : 1 représentant, à savoir : M.WILPUTTE

Fédération du Tourisme : 1 représentant, à savoir : M.SIRAULT

Maison du Tourisme de Mons : 2 représentants, à savoir : MM.SIRAULT -
WILPUTTE

PASS : 3 représentants, à savoir : MM.DUPONT – DONFUT - DEBAISIEUX

Centre Interculturel de Mons & du Borinage : 1 représentant, à savoir : M.MALOU

Centre Local de Promotion de la Santé : 1 représentant, à savoir : Mme I.URBAIN

Maison de la Jeunesse & de la Solidarité : 1 représentant, à savoir : Mme GALLEZ

SNCB – Espace Multi Service – Comité d'Accompagnement : 1 représentant, à savoir : M.DUPONT

Lire & Ecrire : 1 représentant, à savoir : Mme GALLEZ

La délibération requise est adoptée.

Election des Membres du Conseil de Police – Validation - Communication

Il est porté à la connaissance des Membres du Conseil Communal, que, par Arrêté du 17/01/2013, le Collège Provincial du Hainaut a validé l'élection par le Conseil Communal, en date du 03/12/2012, des cinq mandataires et

de leurs suppléants qui représenteront la Commune de Frameries au sein du Conseil de Police de la zone Boraine ainsi que leurs pouvoirs.

M.le Bourgmestre annonce que la première réunion du Conseil de Police se tiendra ce mercredi 27 février 2013.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

- a pris acte que tous les Conseillers Communaux ont prêté serment et ont été installés dans leur fonction.

La délibération requise est adoptée.

Portefeuille de projets « Aménagement du Quartier des 4 pavés de Frameries » Rapport d'activités annuel – Année 2012

Dans le cadre du portefeuille de projet « Aménagement du Quartier des 4 Pavés de Frameries » financé par le programme FEDER « Convergence et compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » et conformément à l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2008 octroyant une subvention à la Ville de Frameries pour ce portefeuille de projet, le bénéficiaire (la Commune de Frameries) est tenu de remettre un rapport d'activités annuel à l'Administration fonctionnelle au plus tard le 24 mars de l'année qui suit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : de prendre connaissance et d'approuver le rapport d'activités annuel pour 2012 pour le portefeuille de projets d'« Aménagement du Quartier des 4 pavés de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

Terrains communaux à l'angle des rues Brasseur et de la Fourche - Cession d'un droit d'emphytéose à la Société de Logement de Service Public « Toit & moi ».

La société de Logement de Service Public Toit & Moi va prochainement construire 9 logements sociaux à l'angle des rues Brasseur et de la Fourche.

Le terrain communal sur lequel s'implantera ce projet doit être mis à disposition.

Il est préconisé, pour ce faire, de céder à Toit & Moi un droit d'emphytéose d'une durée de 66 ans contre paiement annuel d'un canon de 1€.

Cette opération, aurait lieu à l'intervention d'un notaire de Mons, sans frais pour la commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : de marquer accord sur la cession d'un droit d'emphytéose à la SLSP « Toit & Moi » aux conditions du projet de bail emphytéotique rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre – Aménagement de la rue des Alliés – Adoption d'un avenant n°5 à la convention d'honoraires de l'Auteur de projet

Une convention d'honoraires a été signée en 2004, avec un Auteur de projet de Bruxelles, qui s'est vu confier l'étude et le contrôle des travaux de l'aménagement de la rue des Alliés.

Cette convention a été amendée par quatre avenants.

L'Auteur de projet sollicite l'adoption d'un cinquième avenant à sa convention.

En effet, contrairement à ce qui est prévu dans sa convention, il souhaiterait que les révisions contractuelles de l'entreprise interviennent dans le calcul de ses honoraires.

Précédemment, les conventions d'honoraires ne le prévoyaient pas mais, tenant compte des fluctuations des prix à la consommation, il est

désormais d'usage, dans les conventions d'honoraires, d'ouvrir ce droit à l'Auteur de projet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : d'approuver le principe d'un avenant n°5 à la convention d'honoraires signée en date du 27 août 2004 qui permettra d'ouvrir le droit au Bureau d'Etudes Clerbaux-Pinon, au paiement d'honoraires sur les révisions contractuelles du marché relatives au dossier « Aménagement de la rue des Alliés ».

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre – Projet d'arrêté et d'avenant n°1 à la convention-exécution de 2004.

Dans le cadre de la convention-exécution de 2004 en rénovation urbaine, la Région wallonne a accordé à la commune de Frameries, une subvention pour le projet de réaménagement de la rue des Alliés, en ce compris l'acquisition et la démolition des immeubles n°51 et 53.

Le montant total de la subvention était de 710.000 €.

En janvier 2011, le Conseil Communal a approuvé le principe projet de la modernisation de la rue des Alliés.

Étant donné le laps de temps écoulé entre l'accord sur l'octroi des subventions et la réalisation des travaux, la commune a proposé à Monsieur le Ministre de bien vouloir octroyer un complément de subsides, eu égard à l'augmentation des prix de la construction ainsi que les différentes modifications apportées au projet.

La Région Wallonne a décidé d'accepter cette proposition et soumet à l'avis du Conseil communal un projet d'arrêté et d'avenant n°1 à la convention-exécution de 2004 où le montant total de la subvention est désormais porté à 1.265.757,15 €.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE,

RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU
décide :

Article unique : d'approuver le projet d'arrêté et d'avenant n°1 à la convention-exécution de 2004 de Rénovation Urbaine de Frameries-Centre.

La délibération requise est adoptée.

Zip de La Bouverie – Démolition en intérieur d'îlot derrière l'Académie de Musique et assainissement de la zone - Avenant n°2 à l'entreprise

Les travaux de démolition des garages situés en intérieur d'îlot, derrière l'Académie de musique de La Bouverie, et l'assainissement de la zone sont pratiquement terminés.

Ces travaux ont été adjudgés par le Collège communal, en octobre 2011, au montant de 254.709 € TVAC.

La nature du terrain découverte dans la zone du point bas de l'accès aux garages privatifs est gorgée d'eaux stagnantes.

Par conséquent, des travaux de drainage se sont avérés nécessaires avec le raccordement à l'égouttage de l'Académie de Musique, en fond de propriété de la ZIP.

Cela fait l'objet d'un avenant à l'entreprise qui porte sur un montant « en plus » de 2.756 € TVAC.

Mme FONCK souligne l'importance de veiller à la sécurisation du site qui est notamment fréquenté par des enfants. A ce propos, elle préconise que l'on examine la possibilité d'installer une caméra de surveillance. Elle relève également qu'auparavant un mur existait et que celui-ci a été démoli. Une caméra de surveillance et la présence d'un mur apporteraient une sécurisation totale tant pour les enfants que pour le personnel de l'Académie de Musique.

M.le Bourgmestre répond que le Conseil de Police votera le budget ce mercredi 27 février et qu'il a été prévu d'acquérir deux caméras. Cependant, actuellement, c'est une mode que d'installer des caméras de surveillance un peu partout. Malgré que l'on ne puisse nier leur utilité à partir du moment où elles sont reliées à un réseau. Il faut bien être conscient qu'installer une caméra de ce type sans nier son utilité, ne se justifie pas car aucun acte particulier d'insécurité n'a été signalé.

M.DRAUX ajoute que les travaux ne sont pas encore tout à fait terminés et qu'il est prévu que le mur détruit soit remplacé par une clôture.

Mme FONCK remercie les intervenants pour les informations obtenues ; elle relève toutefois qu'au budget 2013, une caméra est prévue. Dès lors qu'en est-il exactement ? Aurait-on oublié que celle-ci figurait au budget ?

M.le Bourgmestre confirme qu'une caméra est bien prévue entre autre, pour l'Académie de Musique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : d'approuver l'avenant n°2 à l'entr eprise au montant de 2 755,84 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

Opération de Revitalisation Urbaine de la rue D.Maraille – Etat d'avancement n°12 - Utilisation de l'article L 1311-5

Dans le cadre des travaux de revitalisation urbaine de la rue Désiré Maraille la commune est invitée à payer l'état d'avancement des travaux n°12 au montant de 57.045€.

Les crédits destinés à couvrir ces dépenses sont inscrits au service extraordinaire du budget communal de 2011 à hauteur de 1.141.205€ en part subside intégrale.

Or, la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire du Logement, du Patrimoine et de l'Energie a soumis le 25 octobre 2012 à l'accord de la présente assemblée un projet d'arrêté et d'avenant N°1 aux conventions de revitalisation urbaine du 9 mai 2007 et du 27 mai 2008 portant le montant total de la promesse ferme de subsides à 1.089.012€. Il s'avère donc que l'inscription budgétaire effectivement disponible est de 1.089.012 et non 1.141.205€.

Le solde disponible actuel ne permet donc pas de payer la totalité de l'état d'avancement n°12 dans sa global ité.

Afin d'éviter les intérêts de retard, il y a lieu de recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues en l'absence de voies et moyens du budget.

M.STIEVENART attire l'attention du Conseil à propos de l'Article L1311-5 qui ne concerne pas l'urgence en temps que telle. Dans ce dossier, les intérêts de retard courent déjà vu que le paiement aurait dû avoir lieu depuis le 09

février dernier. Il rappelle que plus de 1 000 € ont déjà été payés pour l'avenant n°5. Beaucoup de sociétés réclament des intérêts de retard. Notamment, dans le cadre d'un autre chantier, 38 000 € sont réclamés (cf.procès-verbal du Collège Communal du 07 février 2013).

Lorsque l'on est amené à devoir payer des intérêts de retard, plusieurs motifs peuvent en justifier la raison :

- il ne pourrait s'agir de la caisse communale vu que les procès-verbaux de vérification qui sont établis sont corrects
- il pourrait subsister un problème dans les services communaux.

Le montant des intérêts de retard à régler est particulièrement interpellant pour certains dossiers.

Aujourd'hui, on présente un budget qui manque de fonds pour payer voire pallier à ces intérêts de retard soit, 30 000 €. Ça ne peut pas continuer, des mesures doivent être prises. Le pourcentage des intérêts de retard se chiffre à 8 % ! Il vaudrait mieux engager une personne pour un an et lui confier la gestion de ces intérêts de retard. Au moins, les fonds liés à cet engagement offrirait un emploi et limiterait les débordements coûteux de ce type.

M.le Bourgmestre répond que s'il comprend bien ce dont à quoi M.STIEVENART fait référence, il s'agit du dossier ARAVIS et donc, il ne s'agit nullement du dossier présenté ce soir. En ce qui concerne ce dossier ARAVIS, le procès verbal du Collège Communal prouve les énormes difficultés qui ont été rencontrées ce qui justifie ces 27 000 € d'intérêts de retard. C'est pour cette raison qu'au budget 2013, une somme est prévue avec pour volonté première, que ce type de situation ne se représente plus. Les entreprises et sociétés réclament systématiquement des intérêts de retard et ce, sous couvert de la loi. Le Secrétaire Communal a été chargé de prendre les mesures qui s'imposent mais, il ne s'agit pas toujours de la faute de l'Administration ou de la Commune. Ce dossier précis dont M.STIEVENART fait référence, en son temps, était connu.

M.STIEVENART confirme avoir eu connaissance de quelques difficultés dans ce dossier mais jamais de problèmes en matière de paiement. Ici, on découvre un état d'avancement qui est entré le 25 octobre 2012 alors qu'une réunion s'était tenue le 23 mai ; cet état d'avancement signifiait une erreur grave. Il ne faut pas nier le problème. Un seul dossier était connu et un débat avait par ailleurs eu lieu à ce propos.

M.le Bourgmestre répond que les dispositions requises ont été prises afin de ne plus rencontrer ces problèmes.

M.BOUVIEZ rappelle qu'au niveau du Collège Communal, tous étaient d'accord sur le fait qu'une mesure devait être prise et donc, le Collège Communal mettra tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

M.DISABATO souligne qu'un problème structurel apparaît mais on pourrait tout aussi bien en discuter au cours d'une commission spécifique.

Mme FONCK relève que le Groupe Cdh votera contre ce point. Le procès-verbal du 07 février 2013 annonçait déjà une somme et c'est inacceptable.

M.le Bourgmestre rappelle à Mme FONCK qu'étant sur les bancs de l'opposition, elle joue un rôle certain. Dans ce dossier, on mélange deux points différents sur base des procès-verbaux du Collège. A ce stade, tout est rejeté sur le dos de la Commune.

Mme FONCK regrette que l'on jette l'argent du contribuable à la poubelle et interpelle M.DUFRASNE en sa qualité d'ex syndicaliste qui a défendu les intérêts de bon nombre de personnes.

M.DUFRASNE répond qu'il n'a aucune leçon à recevoir de Mme FONCK.

M.WASELYNCK annonce qu'il rejoint la position du Groupe Cdh à propos de ce dossier et qu'il votera contre également.

M.DISABATO, quant à lui, s'abstiendra.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 7 voix « Contre » → Cdh & PP, à savoir :
 - **DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, FONCK, DESPRETZ, WASELYNCK**
- par 1 « Abstention » → Ecolo, à savoir :
 - **DISABATO**
- par 17 voix « Pour » → PS & MR, à savoir :
 - **DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, DUPONT, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article unique : de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues en l'absence de voies et moyens du budget.

La délibération requise est adoptée.

Programme Triennal Transitoire 2013 des travaux subsidiés Approbation

Trois investissements, retenus dans le PT 2010-2012, n'ont pas pu atteindre le stade de la promesse ferme de subsides sur adjudication avant l'échéance ultime du 31 décembre 2012.

Les deux dossiers d'éclairage public de la rue et place J. Brel y compris le parc communal et la cité de l'Arbaix ainsi que le dossier des travaux d'aménagement de la rue de Taisnières peuvent-être réinscrits dans un Programme Triennal Transitoire qui permettra que la procédure les concernant puisse suivre son cours.

M.DEBASIEUX se réjouit de ce programme qui est l'achèvement d'un travail entrepris de longue date. Il regrette cependant que l'on n'ait pas prévu les travaux de la rue de Taisnières dans le budget 2013. Il rappelle par ailleurs, que lors de son intervention en commission, il était clair que rien n'avait été prévu à ce sujet. Il souhaite obtenir toutes les garanties utiles en matière de la Région Wallonne.

M.DRAUX quant à lui, répond qu'il était normal que cette rue ne figure pas au budget 2013 mais les crédits ont été ajoutés en séance et une note a par ailleurs été distribuée.

M.URBAIN dénonce que lors de la Commission tant le Secrétaire Communal que M.DRAUX ont cherché durant près de 10 minutes les renseignements liés à ce dossier précis.

M.le Bourgmestre répond que c'est à sa seule demande que rien n'a été inscrit au budget 2013 à propos de la rue de Taisnières. Vu l'accord de la Région Wallonne, les montants seront portés en modification budgétaire. De plus, celui-ci est arrivé alors que le budget était revenu de l'impression. Cette voirie présente une partie complexe qui aurait déjà dû être réalisée en 2011.

M.DEBASIEUX relève que vu les budgets de la Région Wallonne et les enveloppes fermées, il y a peu de chance d'obtenir des fonds d'ici 2015. Il s'agit ici d'une recommandation afin d'éviter les mauvaises surprises.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBASIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'inscription dans le Programme Triennal Transitoire des investissements suivants :

L'éclairage public rue & place J.Brel
+ parc communal I = 79.134 S = 49 850

L'éclairage public de la cité de l'Arbaix
I = 74 232 S = 46 760

Rue de Taisnières
I = 1 031 500 S = 428 080

Article 2 : de soumettre ce programme transitoire au Service Public de Wallonie pour approbation.

La délibération requise est adoptée.

Parc informatique de l'Administration Communale - Fin de leasing

Une part importante du matériel informatique qui équipe les services de l'Administration communale est couverte par un contrat de leasing souscrit en mars 2009, pour une durée de 4 ans.

Au terme de cette période, soit en mars 2013, le contrat prévoit une option d'achat qui donne la possibilité de s'approprier le matériel au prix de sa valeur résiduelle fixée à 5 967,96 € TVAC.

Cet équipement continue de remplir sa fonction très correctement et de répondre aux besoins actuels de la commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : d'approuver la levée d'option d'achat.

La délibération requise est adoptée.

Plan Communal d'Aménagement (PCA) n°10 dit « CRACHE T » - Adoption de l'avant-projet et élaboration d'un Rapport d'Incidences sur l'Environnement (RIE)

En mars 2004, le Conseil communal a décidé de solliciter l'autorisation de la Région wallonne pour déroger au plan de secteur de Mons-borinage, et ce par l'élaboration d'un PCA, afin de transformer la zone industrielle du Crachet en zone d'activité économique mixte et en zone de services publics et d'équipements communautaires pour l'extension du cimetière.

Le Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses fonctions a approuvé la mise en place de cet outil d'aménagement et a accordé une subvention de 23.232 € à la Commune de Frameries.

L'Intercommunale IDEA, désignée comme auteur de projet, a réalisé l'avant-projet de ce PCA.

Conformément à l'article 50 du CWATUPE, il appartient au Conseil communal d'adopter l'avant-projet et de faire réaliser un rapport des incidences sur l'environnement dont il fixe l'ampleur et le degré de précision.

La Région wallonne octroie un subside à concurrence de 80 % du montant des honoraires relatifs à l'élaboration d'un rapport des incidences sur l'environnement.

M.WASELYNCK souhaite que l'on consulte les riverains du zoning dans le cadre de son extension.

M.DRAUX répond que la procédure est déjà prévue ; 54 maisons sont prévues à la rue Donaire et un accès est envisagé afin de fluidifier le trafic.

M.URBAIN souligne qu'un réel problème de mobilité existe à cet endroit ; ce passage via le zoning est donc très intéressant.

M.le Bourgmestre précise que le dossier date de 2004 et qu'il prouve bien la lenteur dans certains domaines, secteurs.

M.WASELYNCK annonce qu'il s'abstiendra sur le vote de ce point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, :

par 24 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

et,

par 1 « Abstention », à savoir : **WASELYNCK**

décide :

Article 1^{er} : d'adopter l'avant-projet relatif au Plan Communal d'Aménagement n°10 dit « Crachet »

Article 2 : de faire réaliser un Rapport d'Incidences sur l'Environnement (RIE)

Article 3 : de décharger l'IDEA de l'élaboration du RIE

Article 4 : d'approuver le projet de contenu que devra comporter le RIE

Article 5 : de soumettre l'avant-projet du PCA n°10 dit « Crachet » et le projet de contenu du RIE pour avis à la CCTAM, au CWEDD et à la DG04

Article 6 : de solliciter, en temps utile, les subsides relatifs à l'élaboration du RIE

La délibération requise est adoptée.

Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - Rapport d'activités 2012 et demande de subvention.

Le CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) prévoit l'octroi, aux communes de plus de 16.000 habitants, d'une subvention de 6.000€ pour le fonctionnement de leur Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.)

En 2012, la C.C.A.T.M. s'est réunie valablement à neuf reprises. La Commune peut donc prétendre à l'octroi de la subvention auprès du Service Public de Wallonie.

En application de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M., le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le rapport d'activités 2012 de la CCATM

Article 2 : de faire suivre ledit rapport & les annexes à la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention

La délibération requise est adoptée.

Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

Conformément à l'article 7 du CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie), le Conseil communal doit décider, dans les trois mois de sa propre installation soit du renouvellement soit de la suppression de la C.C.A.T.M.

Si le Conseil communal décide du renouvellement de la dite commission, il charge alors le Collège communal de lancer un appel à candidature dans des quotidiens locaux.

Cet appel public doit-être lancé dans le mois de la décision du Conseil communal de renouveler la CCATM.

Le budget communal de 2013 n'étant pas approuvé, les voies et moyens ne sont pas disponibles pour honorer le paiement de cette publication. Il y aura lieu de recourir à l'Art. L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale qui permet de pourvoir à des dépenses indispensables pour lesquelles les voies et moyens ne sont pas réunis.

M.le Bourgmestre remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies au sein de la CCATM durant la précédente mandature.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : du renouvellement de la CCATM

Article 2 : de composer le quart communal de ladite CCATM, à savoir :

Effectifs	Suppléants
Mme A.WILPUTTE	M.P.BOUVIEZ
M.CI.DUFRASNE	M.A.TOUBEAU
M.A.MALOU	Mme I.DUPONT
M.F.DESPRETZ	M.P.GIANGRECO

Article 3 : de charger le Collège Communal de procéder aux formalités d'appel public

Article 4 : de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD pour procéder à la publication des appels à candidatures

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de mobilier de bureau - Principe Projet

Afin de remplacer du mobilier usagé et de doter différents services administratifs de mobilier complémentaire, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 4.090 € TVAC.

M.STIEVENART s'étonne que l'on ait utilisé des quantités présumées pour des postes unitaires et non les quantités forfaitaires ; pour exemple, il cite l'achat d'un fauteuil.

M.DRAUX lui répond qu'étant dans une procédure négociée, une certaine souplesse est d'application en fonction des remises de prix et de l'évolution éventuelle des besoins de l'Administration Communale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLET, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à l'acquisition de mobilier de bureau

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 4 089,80 € TVAC

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera

La délibération requise est adoptée.

Rapport 2011-2012 sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale & de la Décentralisation, il appartient à l'Assemblée de prendre connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

- en a pris acte.

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal 2013 – Vote

M.le Bourgmestre rappelle qu'un courrier a été déposé chez chaque Membre du Conseil Communal.

Suite à la Commission des Finances, celui-ci visait à apporter quelques corrections au budget 2013 concernant :

- l'intervention communale dans le déficit du CPAS ainsi que l'intégration dans le budget extraordinaire des crédits nécessaires à la réalisation des travaux de la rue de Taisnières.

Il invite Mme GALLEZ, Echevine des Finances, à procéder à la présentation du budget communal 2013.

L'ordre du jour du Conseil Communal de ce jour appelle l'examen et la mise au vote des budgets ordinaire et extraordinaire de la commune pour l'année 2013.

La présentation de ceux-ci est un moment fort tant pour les élus gestionnaires de la Commune que pour les citoyens.

Le contexte économique et financier reste très difficile et les Communes devront de plus en plus se serrer la ceinture.

Le Collège Communal a réalisé un travail très pointu.

Ce budget maintient la totalité des services rendus à la population tout en continuant à développer des politiques de proximité et de rénovation sans pour cela, augmenter la pression fiscale.

Le budget que Mme GALLEZ qualifiera de responsable et prudent, prévoit une progression plus faible en matière de recettes que celles enregistrées les années précédentes et ce, compte tenu des éléments qui ont été fournis.

La dotation du Fonds des Communes atteint un montant de 7 077 587 € c'est-à-dire, une augmentation de 280 000 € par rapport à l'année 2012.

Malheureusement, les autres recettes n'augmentent pas dans le même sens ; le rendement global de la fiscalité stagne.

La recette d'additionnel à l'IPP, la plus importante, atteint le montant provisionnel de 4 786 103 € communiqué par le SPF Finances alors qu'au compte 2011, le résultat était de 4 731 344 €. On espère donc, dans le courant de l'année, une rectification à la hausse.

Il en va de même pour le précompte immobilier, alors qu'on enregistre de nouvelles constructions. La prévision pour 2013 est de 3 375 165 €, ce qui représente une diminution de 41 000 € par rapport au budget 2012.

Les recettes de dividende sont également pratiquement identiques pour les secteurs de la télédistribution, des secteurs énergétiques et de l'occupation du domaine public.

La recette du Holding Communal n'a, évidemment, pas pu être inscrite.

Au niveau de la fiscalité communale aucune taxe n'a été revue à la hausse.

La volonté du Collège Communal a été de conserver au maximum le pouvoir d'achat des citoyens en leur évitant une pression fiscale supplémentaire.

La taxe additionnelle sur le précompte immobilier est maintenue au taux de 2 600 centimes et le taux de l'additionnel à l'IPP reste à 8.6 %.

Globalement, l'ensemble des taxes rapportera 11 039 377 € comparé au budget 2012 qui affichait 10 519 670 €.

Dans le domaine des dépenses, la priorité a été de maintenir l'emploi et ainsi de conserver l'ensemble des services actuels.

La Commune a pour vocation première les services à la population. Elle remplit des missions de plus en plus nombreuses et coûteuses pour le bien des citoyens.

Le personnel doit donc être maintenu en place afin de préserver la dynamique et soutenir les nombreux projets en cours tels que la réalisation des travaux de rénovation et d'embellissement de la cité qui nécessitent un personnel compétent et performant.

Les dépenses du personnel augmentent de 0.92% par rapport au budget initial 2012 et passent à 8 796 615 €. Elles tiennent compte d'un index de 2% au 1^{er} janvier 2013, des évolutions de carrière, des accords syndicaux et de l'augmentation des cotisations de pension.

Les dépenses de fonctionnement augmentent et passent de 2 808 800 € au budget 2012 à 3 019 56 au budget 2013.

Ceci ne représente qu'une augmentation de 0.53 % par rapport au budget final de 2012, après modification budgétaire.

Depuis quelques années, la volonté est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel en maintenant la viabilité de tous les services communaux.

Par contre, les dépenses de transfert augmentent de 720 000 € par rapport au budget initial de 2012. Ceci est préoccupant, leur part relative dans le budget est en augmentation. Elle passe à 8 930 692 €, ce qui représente 35 % du budget des dépenses.

Le service incendie coûte 1 212 274 € ; cette année, une tranche supplémentaire d'un montant de 329 545 € a dû être prévue.

La Zone de Police, elle, représente 2 636 332 €.

La dotation du CPAS est de 2 695 453 € ; elle a été augmentée de 350 000 € suite à une modification budgétaire en 2012.

Le rôle de ces entités est incontestable. La Commune a, en effet, besoin d'une police compétente, d'un service incendie efficace et d'un CPAS répondant aux besoins des citoyens les plus démunis, les plus fragilisés. Cette politique sociale sera, bien entendu, poursuivie.

Au niveau de la dette, elle passe de 3 294 210 € à 3 342 769 €. On veille à sélectionner les investissements dans un souci de limiter la charge de dette.

Au global, le budget ordinaire se décline comme suit :

- les recettes estimées sont de 23 410 493 € et les dépenses de 24 109 156 €.

Un mali de 698 662 € se présente. Celui-ci réduit donc le boni cumulé à 3 518 812 €. Il demeure cependant appréciable sachant qu'en 2008, il représentait à peine un million d'euros.

Pour l'extraordinaire, la plupart des projets inscrits sont largement subsidiés et sélectionnés pour limiter la charge de dettes.

Restent évidemment, des charges imputables à l'aboutissement de plusieurs projets tels que la Grand Rue, la rue D.Maroille et le projet FEDER.

Les principaux projets prévus à l'extraordinaire pour 2013, certains avec prélèvement sur le fonds de réserve, sont :

- La rénovation du Centre Archimède – part communale 15 000 €
- L'acquisition d'outillage et matériels divers : 19 500 €
- Travaux dans les écoles 54 000 € + 20 000 € pour le mobilier scolaire
- Travaux à la MCMC & à l'Académie de Musique : 39 500 €
- Travaux à la Régie de Quartier : 20 000 €

D'autres travaux seront en partie effectués par emprunt et d'autre part subsidiés :

- Travaux de la rue des Alliés : 450 000 € + 102 000 € pour l'éclairage (emprunt)
- Travaux rue D.Maraille : 80 000 € + 71 000 € pour l'éclairage (subside)
- Pavillon de la Garde – Hourdis : 45 000 € - 100 000 € dont 60 % subsidiés
- Équipement du parking souterrain : 146 000 € + 50 000 € pour l'éclairage atrium
- Aménagements de sécurité : 100 000 €
- Droit de tirage : 260 000 € dont 50 % subsidiés
- Menuiseries de l'Ecole La Libération 235 000 € dont 90% UREBA
- Travaux de la rue de Taisnières : 865 000 €

Voici l'essentiel des prévisions à l'extraordinaire.

En conclusion, ce budget 2013 peut être qualifié de prudent et raisonnable tout en mettant l'accent sur l'essentiel de la vie communale, sans artifice mais avec la modestie que la période austère indique.

Le travail s'est porté sur la pérennisation des finances communales sans trop toucher aux réserves et tout en veillant à conserver l'ensemble des services à la population.

M.STIEVENART retient que le projet du budget 2013 a été arrêté le 31 janvier dernier. Il doit donc comprendre les recettes et les dépenses estimées avec le plus de précisions possibles.

Il relève trois points précis :

- les recettes de l'IPP, les cotisations ONSS & la Zone de Police

Il souhaite obtenir réponses aux interrogations qu'il a déjà relevées lors de la Commission des Finances.

Il relève, en outre, que les cotisations ONSS et la dotation policière auraient été sous évaluées. En conséquence, mercredi, le Conseil de Police sera amené à voter un budget en mali ce qui est strictement interdit.

M.DISABATO estime légitime de venir avec des questions techniques devant le Conseil vu que les éléments n'ont été connus qu'après la Commission Communale.

M.GIANGRECO est interpellé par rapport au service à la population dont 50 000 € sont prévus en matière d'égouttage sur le territoire communal. Lorsque l'on lit le rapport joint au budget et, plus précisément, le nombre d'interventions assurées par la main d'œuvre communale, ce montant apparaît clairement comme insuffisant. Il souligne que rendre un service de qualité et correct à la population est indispensable.

M.DISABATO s'interroge sur le fait que les dividendes de l'IDEA soient nettement moins élevés.

M.le Bourgmestre apporte quelques explications et passera ensuite la parole à M.DRAUX en ce qui concerne le domaine de l'égouttage.

Pour l'ONSS, une vérification sera opérée mais à priori, les chiffres mentionnés sont exacts. Néanmoins, s'il s'avérait nécessaire de rectifier une proposition serait faite lors de la modification budgétaire.

La dotation à la Zone de Police fait apparaître 2% c'est vrai mais il s'agit avant tout d'une discussion au sein du Conseil de Police. Il est certain que le budget ne sera pas présenté en déficit ; au global, celui-ci sera en équilibre. Les 2% seront maintenus et les autres communes de la Zone feront en fonction de leurs moyens.

En ce qui concerne les dividendes de l'IDEA, ceux-ci sont liés aux placements qui sont plus élevés en fonction des taux qui vont vers la hausse.

M.DRAUX apporte les réponses en matière d'égouttage et précise que la somme reste identique ; le problème rencontré est surtout lié au Centre Urbain.

M.STIEVENART revient sur la situation de la Zone de Police dont le montant est prévu pour l'ensemble des Communes. Dès lors, comment expliquer un montant particulier octroyé à la Commune de Frameries ?

M.BOUVIEZ rappelle que durant 6 ans, la Commune a été dirigée conjointement par le PS & le Cdh, le Groupe Cdh est donc tout à fait averti qu'en cas de nécessité, on utilise les réajustements lors des modifications budgétaires.

M.DEBASIEUX souligne que le travail du Cdh ne s'est pas limité à quelques questions posées lors de la Commission des Finances ; les débats qui s'y sont tenus ont quand même duré près de deux heures durant. Des questions techniques ont été soulevées auxquelles, des précisions ont été apportées ce dont il remercie les différents intervenants.

Toutefois, après examen de tout ceci, quelques oublis sont apparus. Notamment à propos d'un point sur le service ordinaire où cela soulève quelques interrogations légitimes. Comment expliquer que le Syndicat d'Initiative se voit bénéficier d'une augmentation de près de 82 % ?

Deux grands prix cyclistes font apparaître aussi des coûts particulièrement onéreux. Comparativement à 2012 qui annonçait une enveloppe de 5 000 € en 2013, tout est largement revu à la hausse. Le budget présente un déficit de 700 000 €. Ici encore, avec la somme arrêtée pour ces grands prix, on aurait pu engager deux personnes voire même renouveler des contrats.

A l'extraordinaire, on avait oublié la rue de Taisnières, à Sars. 15 000 € sont prévus pour le Centre Administratif Archimède alors qu'en réalité, il s'agit d'une étude qu'on confiera à un tiers. Il ne faut donc pas leurrer le citoyen. On aurait tout aussi bien pu améliorer les recettes communales par toute une série d'autres projets plus utiles.

Ici, d'un côté, on ne renouvelle pas les contrats des personnes et le service technique relève que des espaces verts ne sont pas ou plus entretenus tout comme d'ailleurs des terrains à l'abandon qui pourraient en étant mis en vente, rapporter des rentrées financières à la Commune.

M.DRAUX précise que les 55 000 € couvrent l'édition 2013 & 2014 ; la convention instaurait que la moitié du montant devait être versé en février et le solde, le jour de la course. On parle ici d'explications techniques dans le cadre d'activités sportives et festives sur Frameries exclusivement.

Mme FONCK ajoute que globalement par rapport aux réponses techniques et aux conclusions, on a tiré sur le plan général. Il s'agit d'un gâchis, d'un déficit constaté en un mot, un budget creux. Un budget est la traduction des choix politiques. Elles sont envolées les belles promesses pré électorales. Un budget entaché d'erreurs le prouve et cela pourrait être interprété comme un bidouillage vu qu'en réalité, le déficit était plus important. La priorité en période pré électorale était une bonne gestion des affaires communales et ce soir, on annonce, on constate le déficit.

C'est dommage car dans ces erreurs, il y a aussi l'argent du citoyen jeté à la poubelle et ce, à cause notamment des intérêts de retard.

On relève différentes erreurs c'est vrai mais on aurait pu les revoir pour un mieux. Hélas, ça n'aurait fait qu'engendrer un mali encore plus important.

Le boni en hausse de 2008 à 2012, c'est la marque du Cdh car, à peine la coalition avec le MR enclenchée voici le résultat.

Il va s'en dire que le CRAC interviendra et il faudra réactualiser tout ceci.

Un point interpelle encore plus. A peine après 6 mois des élections, on découvre les choix politiques qui sont posés. Il aurait fallu une déclaration de politique générale et financière. Elle a bien réécouté les promesses pré électorales à Télé MB ainsi qu'elle a relu les tracts pré électoraux des un et des autres, son constat est flagrant et navrant. Les priorités sont disparues totalement tant pour les commerçants que pour les citoyens. On parlait d'indemnisation des commerçants liée aux travaux importants de la Grand Rue. En réalité, aucune indemnisation n'a jamais été versée.

Un budget de 20 000 € en matière de propreté aurait pu être obtenu mais rien n'ayant été fait, aucune demande n'ayant été introduite, celui-ci est passé sous le nez de la Commune.

On annonçait une culture dite populaire. Quelle est la traduction politique de ce programme ? Qu'est devenu le subside qui aurait dû être octroyé à l'organisation de l'opéra Carmen ? qu'a-t-on fait de l'implication totale des personnes qui s'étaient investies dans celui-ci ? Qu'est-il advenu du bibliobus ? De Mons 2015 ? Où en est le projet ? C'est donc tout ceci la culture populaire ?

Ceci prouve par A + B que les promesses pré électorales sont loin, elles sont envolées. C'est bien dommage.

Elle estime qu'il s'agit d'un gâchis complet ; son groupe votera contre ce budget tout en attendant impatiemment la modification budgétaire qui sera présentée d'ici quelques mois tout comme l'issue du Conseil de Police qui présentera son budget tout prochainement.

M.WASELYNCK estime n'avoir pas obtenu assez de précisions et détails quant à l'organisation des prix cyclistes et donc, il votera contre le budget présenté ce soir.

M.DISABATO rejoint le point de vue de Mme FONCK dans le cadre des promesses pré électorales. Lui aussi a pris le temps de lire et de lire les tracts. Il se dit impatient d'entendre la déclaration de politique générale qui, selon la loi, aurait dû avoir lieu le 06 mars prochain. La situation est très complexe d'un point de vue économique qui est très difficile par ces temps de crise. Il regrette des logements sociaux revus à la baisse alors que les demandes sont de plus en plus pressantes. Tout comme la problématique du RIS qui est à la hausse et lié aux mesures gouvernementales qui ont enclenchés des mesures drastiques à l'égard des demandeurs d'emploi. De préoccupations légitimes avant d'entendre les débats de ce soir, elles se sont transformées en inquiétudes certaines. Le déficit est large, la situation économique est compliquée. Le budget présenté est relativement fade ; une difficulté de lecture et des erreurs apparaissent. Il est difficile de voir clair à propos de cette situation.

Du point de vue extraordinaire, on veut concrétiser des projets mais on ne parvient pas à s'imaginer les visions espérées. Quel est le projet du MR ? A quoi sert le MR dans ce budget ? Sur base du programme MR on ne voit rien de la touche bleue. Au final, le bilan apparaît comme très négatif et le mali annoncé de 700 000 € est très préoccupant.

Parler de budget de rigueur durant 2 à 3 ans est une chose mais il craint de voir arriver des budgets d'austérité.

Faisant référence à l'emploi, à son sens, de façon exagérée à la crise économique pour justifier le budget présenté, il relève qu'en fin de compte, la crise économique finira par avoir un lumbago tant on lui met des choses sur le dos.

Pour ces motifs, M.DISABATO confirme son souhait de voter contre le budget 2013.

M.DUFRASNE quant à lui, revient sur les propos de Mme FONCK à son égard et plus particulièrement par rapport aux fonctions qu'il occupait au sein d'une organisation syndicale. Tout le monde est préoccupé par ce déficit mais il date de plus de 20 ans. Le budget 2013 ne se limite pas aux 6 dernières années. Néanmoins, il ne faut certes pas mettre en péril les finances communales. La crise est arrivée par les banques et est devenue une crise politique majeure qui atteint plus particulièrement la population. Les mesures gouvernementales verront bon nombre de personnes venir solliciter de l'aide auprès des CPAS ; des ménages, des familles feront, font les frais de cette crise. Il fallait que dans ce budget 2013, on tienne compte de toute une série d'éléments incontournables. Il salue et remercie le Collège ainsi que les services communaux qui ont contribué à la mise en œuvre de ce budget.

M. TOUBEAU prend la parole au nom du Groupe MR.

Il souhaite présenter une brève intervention en trois points sur ce budget.

1^{er} point :

Voici quelques mois, lorsque les responsables du PS ont proposé au Groupe MR de les rejoindre dans la majorité, nous étions évidemment conscients de la situation qui laissera peu de marges de manœuvres financières au cours des mois qui viennent. Nous assumons d'ailleurs notre part de responsabilité dans les décisions de ces travaux qui remontent à plusieurs mandatures et qui se trouvent actuellement en voie de réalisation ou de finalisation.

2^{ème} point :

Ce budget 2013 se veut être un budget vérité, honnête et réaliste. Son élaboration fut menée avec la plus grande prudence possible et j'en veux simplement pour preuve tous ces montants de recettes très proches du résultat des comptes 2011. Tant qu'à faire une modification budgétaire en cours d'année, mieux vaut qu'elle se fasse dans le cadre de recettes supplémentaires que des dépenses.

3^{ème} point :

Dans le cadre des actions menées par la commune, même si la part financière est souvent primordiale, nous ne nous sentons pas pour autant condamnés à l'immobilisme en attendant une embellie dans cette crise générale qui perdure.

A l'écoute des uns et des autres, nous avons la volonté d'initier des projets susceptibles de répondre aux nombreux souhaits qui nous ont été formulés...et qui, sans entraîner de dépenses importantes, mobiliseront surtout notre énergie créatrice.

Monsieur Toubreau remercie Madame l'Echevine et le personnel communal administratif pour le travail réalisé.

M.le Bourgmestre insiste sur le fait que l'ensemble des débats qui se sont tenus ne faisaient en rien partie d'une pièce de théâtre ou d'une mise en scène autre que grave.

Le contexte économique général est complexe. On aurait pu jouer « les autruches » et foncer droit devant mais on a gardé les pieds sur terre, conscients des enjeux encourus. Le budget présenté annonce la rigueur, depuis 2008, de grandes inquiétudes pèsent sur les communes ; on ne pouvait nier les difficultés mais bien opter pour une attitude responsable.

Entendre Mme FONCK parler de gâchis soulignant la problématique liée aux commerçants, à l'opéra Carmen et à Mons 2015 sans vision aucune est interpellant. Néanmoins, Frameries a été la seule Commune à s'inscrire dans un plan européen ; un travail datant de plus de 20 ans existe. On s'est inscrit dans une logique responsable mais nous restons prudents. Le plan de gestion sera réactualisé mais durant les 2 à 3 ans à venir, il y aura des budgets de rigueur incontournable. L'ensemble du monde communal connaît des difficultés certaines ; on connaît d'où viennent ces déficits, on connaît leur provenance. Il est vrai qu'aucun nouveau dossier n'est venu s'ajouter pour 2013 en matière d'investissement, et notamment pour la rue de Taisnières, on a préféré attendre l'accord de la Région Wallonne. Nous reverrons les choix, la décision qui a été prise s'inscrit dans une volonté de ne pas mettre en péril les politiques menées en faveur des citoyens en aggravant la situation financière. La méthode appliquée est strictement identique à celle appliquée dans d'autres communes et plus particulièrement à la Ville de Namur à majorité Cdh.

Il s'agit d'un budget de rigueur, un budget responsable tenant compte des paramètres incontournables que nous tenterons de maîtriser d'ici quelques années. La déclaration de politique générale sera présentée au mois de mars prochain.

Mme van HOUT confirme que la déclaration de politique générale est en cours de rédaction et elle comportera bien des éléments souhaités par le MR. Elle invite le Groupe Cdh à être de bons comptes en n'exigeant du MR en 6 semaines ce que lui-même n'a pu réaliser en 6 ans. De plus, lors de la précédente mandature, la déclaration de politique générale avait également été votée en mars.

Mme FONCK ajoute que la responsabilité des Conseillers Communaux est de regarder, examiner chaque dossier. Elle confirme que son Groupe assumera son rôle d'opposition. Aujourd'hui, on examine le budget 2013 ; elle fait remarquer que la crise économique a débuté aux environs de 2008. Il est faux de dire que toutes les communes sont en déficit.

M.le Bourgmestre ajoute que l'annuité est imposée en matière de budget, parler de bidouillage est insultant.

Mme FONCK rappelle qu'au début des débats, selon les termes employés, aucun souci n'apparaissait, tout était juste. Par la suite, on a sensiblement modifié les propos utilisés pour en fin de compte, constater que trop d'omissions sont présentées.

Mme DISABATO retient qu'il s'agit d'un débat entre jeunes divorcés auquel les framerisois ont assisté ce soir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

- a pris connaissance et a acté les corrections apportées au budget 2013 concernant :

→ l'intervention communale dans le déficit du CPAS ainsi que l'intégration dans le budget extraordinaire des crédits nécessaires à la réalisation des travaux de la rue de Taisnières.

- a voté :

→ par 17 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, DUPONT, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

→ par 8 voix « Contre », à savoir :

DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, FONCK, DISABATO, DESPRETZ, WASELYNCK

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2013 – Vote d'un troisième douzième provisoire

Le CPAS n'adoptera pas son budget 2013 en février.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- d'octroyer au CPAS un troisième douzième provisoire des allocations correspondant au budget ordinaire de l'exercice 2012 pour lui permettre de fonctionner normalement.

La délibération requise est adoptée.

Ancrage 2009-2010 – Changement de localisation pour la construction de 10 logements, de la Rue des Érables vers le Clos des Fauvettes

L'ancrage logement 2009-2010 prévoyait la construction de 10 logements neufs au clos des Fauvettes par la Société de Logement de Service Public « Toit & Moi ».

Suite aux incivilités, le 17 Février 2011, le conseil communal a marqué sa volonté d'un changement d'affectation vers les rues des Cèdres et des Érables. En date du 12 février 2012, Monsieur le Ministre Wallon du Logement a approuvé ce changement d'affectation.

De par les dispositions du Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols la société de logement TOIT & Moi a réalisé des analyses de sols sur le terrain concerné, emplacement de l'ancienne piscine de La Bouverie. En avril 2012, les résultats ont révélé la présence d'une pollution de type hydrocarbure, imposant une étude d'orientation.

Il a donc été suggéré, lors du comité décentralisé du 24 septembre 2012, de revenir à la localisation initiale c.à.d. aux clos des Fauvettes à la cité Bellevue. Les problèmes d'insécurité étant moindres que lors de l'affectation de départ.

M.DEBAISIEUX rappelle que ce projet revient vers la Cité Belle Vue pour différents motifs ; il peut comprendre la volonté de revoir le choix de départ. Il souhaite que l'architecte de la Commune soit associée à ce dossier ainsi que le service de Prévention.

D'autre part, il insiste sur la reconstruction en priorité des logements « vieux conjoints » à la rue des Templiers.

M.DISABATO demande quels sont les risques de pollution.

M.le Bourgmestre répond qu'il faut investiguer et voir la nature exacte de celle-ci bien qu'il s'agirait d'hydrocarbure. Quoi qu'il en soit, les investigations utiles seront utilisées.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : de marquer son accord sur le changement de localisation du financement de l'ancrage 2009-2010, pour la construction de dix logements de la cité de l'Arbaix vers la cité Belle Vue (Clos des Fauvettes).

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Indemnités de déplacement octroyées à la Directrice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : d'octroyer des indemnités de déplacement à la Directrice de l'Académie de Musique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Article 2 : de fixer les kilomètres octroyés à la Directrice comme suit :

- 419 km x 0,3456 € = 114,81 € sur l'article budgétaire 734/121/01 « Frais de déplacement et de séjour du personnel communal » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2013

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, , GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés le 15 janvier 2013 en primaire sur base des registres d'appel, à savoir :

Groupes scolaires	15 janvier 2013
Calmette	128
La Victoire	243 dont 3 placés à 1.5 = 245
La Libération L.Collard	107 dont 1 placé à 1.5 = 108 + 47 dont 2 placés à 1.5 = 48 Soit 156
Eugies Ch.Perdu	50 43 Soit 93
Sars la Bruyère	45
Total nombre d'élèves	667

sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2013.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'école du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

M.DESPRETZ demande que l'on revoie le calcul qui figure dans la délibération.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : d'octroyer des indemnités de déplacement aux Directrices d'Ecole du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Article 2 : de fixer le nombre de kilomètres à octroyer aux Directrices d'Ecole, par groupe scolaire

- Mme R.IAFFOLA : 1 250 km soit, 625 x 2 implantations scolaires (La Victoire & Floréal)
- Mme G.BEROT : 1 850 km soit, 625 km x 3 implantations scolaires (La Libération – Léopold & L.Collard)

- Mme J.CORNET : 1 875 km soit, 625 km x 3 implantations scolaires (Eugies – Sars & Ch.Perdu)
- Mme I.REMY : 1 250 km soit, 625 km x 2 implantations scolaires (Calmette & Wauters)

soit $6\,250 \text{ km} \times 0,3456 \text{ €} = 2\,160 \text{ €}$ sur base d'un budget de 2 200 € prévu au budget 2013 à l'article budgétaire 722/121-01 « Frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupe scolaire de Calmette – Implantation Wauters - Augmentation de cadre en maternel en cours d'année scolaire

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11^{ème} jour de classe après les vacances d'hiver soit le lundi 21 janvier 2013.

Mme Isabelle Rémy, Directrice d'école au groupe scolaire de Calmette, informe le Pouvoir Organisateur qu'une augmentation de cadre peut être prévue à cette date à l'implantation Wauters.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération du Collège Communal du 24 janvier 2013 relative à la décision d'ouvrir un demi emploi supplémentaire en maternel à l'implantation Wauters, à dater du 21 janvier 2013

Article 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Copaloc – Représentation communale - Délégations syndicales - Compositions

Sur base de l'installation du Conseil Communal du 3 décembre 2012, il y a lieu de revoir la composition de la COPALOC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAULT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : de fixer comme suit les représentants communaux au sein de la COPALOC, à savoir :

Effectifs	Suppléants
Mme FI.van HOUT	M.J-M.DUPONT
Mme I.URBAIN	M.J.DONFUT
Mme I.DUPONT	
M.A.MALOU	
M.A.CEUTERICK	
M.Ph.WILPUTTE	

Article 2 : de fixer les membres des délégations syndicales au sein de la Commission Paritaire Locale, à dater du 03 décembre 2012, comme suit :

CGSP		
Membres effectifs	Membres suppléants	Techniciens
Mme P.CAPELLE	M.O.DEMOULIN	M. P.ROUSSEAU
Mme N.GOSSET	M.F.NAVEAU	Mme M.HONORE
Mme M.MEURICE	-	-
M.E.DIEU	-	-
CSC		
Mme M.GOSSET	M.B.DETIMMERMAN	-
SLFP		
M.J.BRICHAX, Président Régional	-	-

Article 3 : de faire assurer le secrétariat de celle-ci par Mme N.STROILI.

La délibération requise est adoptée.

Divers

M. F.DESPRETZ – Cité belle Vue – Propreté

M.DESPRETZ signale les immondices qui jonchent ladite cité mais auxquels viennent s'ajouter d'autres déchets tels que matelas, etc...

M.le Bgm répond qu'on réinterviendra au plus vite à ce propos.

M.R.WASELYNCK – Etat des voiries – J.Cousin et autres

M.WASELYNCK relève le collage de rustines pour couvrir les nids de poule importants qui jonchent la rue J.Cousin et celles avoisinantes. Il existe d'autres solutions pour pallier à ce type de dégâts hivernaux.

M.DRAUX répond que ces dégâts sont liés aux périodes de gel et aux intempéries hivernales. Vu les températures très basses, on ne peut décemment utiliser le tarmac à chaud. Dès que la météo le permettra, des réparations adaptées seront réalisées.

M.WASELYNCK ajoute que les rustines posées ressemblent à poser une couverture sur un matelas troué.

A ce propos, M.DEBAISIEUX précise que l'entreprise qui avait procédé aux réparations avait garanti l'ouvrage pour 5 ans ; il y a donc lieu de la rappeler afin qu'elle procède à celles-ci.

M.R.WASELYNCK – Ecole Calmette – Crèche Les Mirabelles – Sentier-Accès

M.WASELYNCK, photos à l'appui, démontre l'état boueux du sentier qui permet d'accéder à la crèche. Il préconise que l'on aille y déposer des graviers afin de faciliter l'accès.

M.R.WASELYNCK – Hall de Maintenance Communal – Evacuation des déchets

M.WASELYNCK revient sur son intervention de janvier dernier à propos de l'évacuation des déchets sur le site du Hall de Maintenance Communal.

M.le Bgm répond qu'il obtiendra réponses à ses questions par écrit.

M.C.FONCK – CHU A. PARE – Garantie d'emprunt

Mme FONCK revient sur le dossier soumis au Conseil dernier et relatif à la garantie d'emprunt du CHU A.Paré.

M.le Bourgmestre répond que le Collège Communal a initialement questionné le CHU A.Paré pour obtenir des informations complémentaires.

Le mail envoyé par l'Administration n'est jamais arrivé à son destinataire au CHU A.Paré.

L'Administration de l'hôpital a réinterrogé la Commune en septembre 2012 par rapport à la garantie.

C'est la raison pour laquelle, le point a été soumis au Conseil Communal de janvier dernier.

Dans ce dossier, les procédures ont été respectées et aucun préjudice n'a été établi à l'encontre des parties.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 28 janvier 2013.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.